

Équipements de sauvetage:				
	gilet de sauvetage par personne embarquée (adapté à la personne)	X	X	une aide à la flottabilité est suffisante à condition de porter une combinaison isothermique
	gilet de sauvetage avec éclairage par personne embarquée			
	lampe de poche étanche destinée à donner des signaux d'alarme ou des alertes de détresse		X	jusqu'à 2 milles marins: peut satisfaire à l'équipement des sports de vague
	radeau de sauvetage			
Équipements médicaux:				
	trousse de secours			adapté à la zone de navigation
Équipements de navigation:				
(1)	compas magnétique			
	GPS/GNSS			
	cartes de navigation (mises à jour)			les cartes sur support électronique sont autorisées uniquement si nécessaire
	indicateurs des heures de marée et des courants			
	sondeur			
	loch			
	jumelles et compas de relèvement		R / XC	jumelles non requises
	dispositif pour capter des bulletins météo			
	radar			
	AIS			
(2)	deuxième source d'énergie indépendante			
Lutte contre l'incendie:				
	dispositif anti-feu			conforme aux exigences techniques de la directive RCD (les bateaux datant d'avant 1998 doivent satisfaire aux exigences CE concernant les extincteurs portables) et contrôlé selon les instructions du fabricant
	couverture anti-feu			en cas de présence d'un appareil (cuisine, chauffage, éclairage) à flamme nue
Obligations administratives:				
	règlements de navigation pour la zone de navigation concernée			
	documents d'immatriculation et documents radio			

Légende

X nécessaire (ou alternative équivalente)

R recommandé

XC nécessaire (ou alternative équivalente) pour tous navires utilisé à des fins professionnelles